

Image not found or type unknown



Des co-propriétaires peuvent-il s'engager au nom des locataires ?

Par **Alz**, le **30/11/2010** à **09:53**

Bonjour,
Suite à une AG, les co-propriétaires de mon immeuble ont décidé de ne plus passer par une entreprise pour sortir les poubelles et faire l'entretien des parties communes, et de faire participer les locataires à cette tâche, et ceci sans aucune compensation (pas de rétribution mais pas de compensation non plus).
Petite précision : je suis en meublé.
Ont-ils le droit d'obliger les locataires à le faire, surtout dans ces conditions ?

Par **amajuris**, le **30/11/2010** à **15:34**

bjr,
si votre bail ne prévoit pas ces travaux d'entretien, vous n'avez pas à les faire.
il faut à minima une modification du bail.